

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

Correspondants à Paris pour les annonces et les abonnements
DONGREL et BULLIER JOURS, place de la Bourse, 33.
LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8.



ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
PRIX	40 fr.	20 fr.	40 fr.
pour Lyon.	14	22	40
Hors du département.	18	25	50
Étranger.			Le port en sus.

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

AVIS

En raison de l'importance du renouvellement du 31 décembre et de l'encombrement qui règne dans les bureaux de poste à cette époque de l'année, MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette date, sont priés de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.

Lyon, 22 Décembre 1872

Ouf! Ils sont enfin partis. Pendant quinze jours le pays va être tranquille. Voilà ce qui se dit partout. C'est dans toute la France un immense soupir de soulagement.

Quinze jours sans interpellations; quinze jours sans entendre rugir le gouvernement de combat par l'organe de l'ex-socialiste Batbie; quinze jours pendant lesquels le général Changarnier laissera modestement sa vieille lame de Bou Douaou au fourreau; quinze jours que le duc d'Audiffret-Pasquier pourra consacrer à la lecture de l'histoire de France, que le bouillant Duval (Raoul) pourra employer à étudier l'impression laissée dans notre bienheureux pays par le souvenir des commissions mixtes; quinze jours où l'on s'endormira en paix sans se demander sous quel gouvernement on se réveillera; quinze jours où l'on n'aura plus à s'occuper ni de la commission des Trente, ni des sous-commissions, ni des ducs, ni des curistes, ni des Jésuites, ni des mille rumeurs inquiétantes, irritantes, énervantes, fausses la veille, vraies le lendemain, démenties le surlendemain; quinze jours de calme, de repos à peu près complet! Quelle aubaine!

Chaurand nobis hoc otia fecit. Pour nous avoir débarrassés de l'Assemblée pendant quinze jours seulement, votre nom sera béni, M. Chaurand; les pompiers eux-mêmes, oubliant de légitimes griefs, ne parleront plus de vous qu'avec attendrissement.

Une telle explosion de joie si franche, si sincère, si unanime, on peut juger de ce que serait l'ivresse de la France si elle se trouvait pour toujours débarrassée de ses excellents représentants.

Si le silence des peuples est la leçon des rois, il nous semble qu'en cette occasion, la joie bruyante des mandants délégués pour un temps de leurs mandataires, pourrait bien servir de leçons aux élus de février.

Ah! si ces messieurs voulaient essayer, suivant un royal exemple, de parcourir sous un déguisement les départements qui les ont nommés, de se mêler aux groupes de paysans ou d'ouvriers, d'entrer dans les ateliers, dans les magasins, dans les fermes, s'ils avaient le courage d'écouter jusqu'au bout tout ce que l'on dit d'eux, comme ils seraient bien vite ébahis.

Et ce ne sont point seulement messieurs de la droite qui auraient de dures vérités à entendre; les députés de la gauche auraient, eux aussi, plus d'une illusion à laisser en chemin.

Ils sauraient que la prudente réserve dont ils se font un mérite passe le plus souvent pour une coupable faiblesse. Ils apprendraient quel cas le bon sens populaire fait de toutes les finasseries parlementaires; ils entendraient dire, que plus encore que les incorrigibles de la droite, ils se laissent rouler par M. Thiers et que cela ne peut pas durer comme cela. Ils verraient combien l'on s'étonne de leur silence et leur résignation.

Quoi! jamais une protestation contre l'arbitraire partout substitué à la loi, contre les commissions municipales qu'un préfet, comme M. Ducros à Saint-Etienne, maintenant contre tout droit et contre toute justice. Quoi! M. de Cissé peut impunément violer les règlements militaires, M. Jules Simon se faire le plat valet de la congrégation, M. Dufaure infester les parquets de créatures de l'empire, M. de Goulard menacer insolemment les municipalités des grandes villes, et pas un murmure, pas une plainte, pas une objection ne s'élève des bancs de la gauche.

Avons-nous donc tant à les ménager ces ministres qui nous ménagent si peu? A quoi bon nommer des députés républicains s'ils ne savent pas nous défendre? — Voilà ce qu'entendraient nos députés et bien d'autres choses encore, s'ils voulaient suivre le conseil que nous nous permettons de leur donner.

Le pays est plus que fatigué, il est dégoûté. Son engouement irréfléchi pour M. Thiers s'est bien vite dissipé quand il a vu quel cas on faisait de ses vœux, quel compte on tenait de ses intérêts. Quant aux députés qui ont si bien parlé en faveur de la dissolution, il leur déclarerait qu'il préfère les actes aux paroles.

Allons! messieurs, un bon mouvement: consultez sérieusement l'opinion, et il pourra sortir quelque chose d'utile de vos vacances si vous savez les employer utilement.

LA DISSOLUTION

L'adresse suivante vient d'être expédiée couverte de signatures, du département de l'Aisne à l'Assemblée de Versailles.

MM. Leroux, de Tillancourt et Waddington, représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

Messieurs, Les soussignés, électeurs de la commune de Fère-en-Tardenois (Aisne), viennent vous exprimer les regrets qu'il éprouve de votre vote du 14 décembre, rejetant la proposition de dissolution de l'Assemblée nationale. Vous ne doutez pas, messieurs, que nos pétitions étaient loyales et réfléchies, quoi qu'en aient dit les radicaux monarchistes de la droite, ces fauteurs d'anarchie qui se plaisent à braver l'opinion publique.

Nous espérons, messieurs, qu'au lieu de vous séparer des électeurs de votre département, vous préférerez offrir votre démission de députés.

L'adresse suivante vient du département de la Haute-Saône. Elle est adressée à quatre députés de ce département par les électeurs de la commune de Ternuay.

Messieurs, Les partis hostiles à la France ne craignent pas, dans des circonstances où le pays a besoin d'un repos réparateur, de jeter un défi insensé à l'homme illustre qui, depuis deux ans, lui consacre ses veilles et toutes les ressources de sa haute intelligence.

Quand l'ennemi foule encore le sol de la patrie et attend la rançon qui ne lui est imposée à la suite d'une guerre entreprise dans un intérêt dynastique, ils cherchent à raviver les haines éteintes, afin de ramasser une couronne dans le sang des citoyens; eux, qui avaient été envoyés pour faire le paix, ils proclament un mouvement de combat et déclarent ainsi à la guerre civile.

Nous avons vu avec douleur et indignation quatre hommes auxquels le département avait accordé sa confiance se rallier à cette politique sans patriotisme et sans honneur; ils ont donc oublié que 10,000 Prussiens occupent encore l'héroïque Belfort et qu'en un jour de marche ils peuvent ressaisir la proie que le gouvernement républicain leur avait arrachée, à force de prudence et d'abnégation.

— Mon Dieu! mon Dieu! cria Lachenal, mon père, vous me sauvez... Oh! tout est fini maintenant. Je tiens l'acquiescement de cette fille, et la justice égarée abandonne désormais à Dieu le soin de châtier le coupable.

— Prenez garde, vous avez beaucoup à dire; songez que le jugement rendu, s'il n'est pas à l'avantage de la vérité, est un crime de plus que vous aurez sur la conscience.

— Ah! mon père, s'écria Lachenal, je suis sûr de moi. Oh! j'ai défendu bien des causes mauvaises et je les ai gagnées. Il faudrait beau voir que je ne triomphasse pas de celle-ci. On a cité mon éloquence, on a parlé de mes talents oratoires; j'ai été un jour le grand avocat de Caen, et je succomberais devant cette dernière tâche?... Non, mon père, non, fit-il, se promenant échevelé et comme pris de vertige. C'est le ciel qui vous a donné cette pensée, et dans cette horrible lutte que je vais livrer vous me verrez sortir victorieux.

— Et après, dit le dominicain!

— Oh! après, fit-il avec tristesse... et replongé tout d'un coup dans les noires appréhensions de son âme tourmentée, Dieu m'accordera peut-être encore quelques jours pour de nouvelles souffrances et un nouveau repentir, puis je m'en irai gémir dans l'éternité.

Vous n'avez plus, messieurs, la confiance des citoyens de la Haute-Saône; en exposant le département à une nouvelle invasion par votre haine contre la République, qui seule aujourd'hui peut relever la France, vous avez forfait à votre mandat et nous vous demandons formellement votre démission.

D'ailleurs la dissolution de l'Assemblée est devenue pour elle un devoir d'honneur et pour le pays une mesure de salut public.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

(Suivent 92 signatures.)

Dix-huit membres du Conseil général de l'Aude ont envoyé une adresse dissolutionniste à M. Thiers.

Le premier signataire de cette adresse, M. T. Marcou, président du Conseil général et maire de Carcassonne, est le même qui, l'autre jour, en qualité de rédacteur en chef de la *Fraternité*, de l'Aude, était condamné à deux ans de prison et six mille francs d'amende, pour un simple délit de presse (compte-rendu inexact de débats judiciaires).

Toutes nos sympathies à l'honorable M. Marcou.

NOUVELLES POLITIQUES

On télégraphie de Paris à la *Gazette de la Croix*, à la date du 18 décembre:

« M. de Rémusat a fait proposer au gouvernement allemand l'abolition réciproque des passe-ports obligatoires sur la frontière franco-allemande.

« On croit dans les cercles bien informés que les passe-ports seront supprimés au commencement de l'année. »

On nous écrit de Paris:

« On assure que la mairie centrale de Lyon a été supprimée hier en conseil des ministres et que M. de Goulard en a donné ce matin même avis à M. Cantonné. M. Barodet avait vu à cet égard les députés du Rhône dont, par suite, l'intervention aurait été inutile. Lyon sera partagé en six arrondissements. Cette nouvelle rencontre d'autant moins d'incredulité qu'elle est la sanction toute naturelle du discours de M. de Goulard. »

Nous voulons encore douter de cette nouvelle; il nous semble impossible que cette injustice politique de provocation soit celle de M. Thiers.

Le *Phare de la Loire* annonce qu'à la réception de l'expédition du décret révoquant M. Leloup comme maire de Nantes, l'administration municipale a adressé à M. le préfet la lettre suivante:

Nantes, 19 décembre 1872.

Monsieur le préfet, En présence de la mesure inattendue qui frappe M. Leloup, maire de Nantes, nous accomplissons le seul devoir que nous dicte notre dignité en remettant en vos mains notre démission d'adjoints au maire de Nantes.

Nous avons l'honneur, monsieur le préfet, de vous présenter l'assurance de notre respectueuse considération.

GABRIEL LAURIOL, SARRADIN, VIAL, G. GODIEN, ÉTIENNE.

M. le préfet a répondu à M. Lauriol:

Monsieur le conseiller municipal, J'ai reçu la démission que vous et messieurs vos collègues m'avez adressée de vos fonctions d'adjoints au maire de Nantes, à la suite de la mesure dont M. Leloup a été l'objet.

En attendant qu'il me soit possible de pourvoir à la formation d'une nouvelle municipalité ou tout au moins de déléguer ces pouvoirs à un conseiller municipal, je vous prie de bien vouloir assurer ce service à titre provisoire.

Agrez, monsieur le conseiller municipal, l'assurance de ma considération distinguée.

M. le Bien public affirme qu'il n'est pas question de déplacer M. Doniol, préfet de la Loire-Inférieure. Les cléricaux auraient donc bien voulu se contenter de la destitution du maire de Nantes, M. Leloup, et ils n'auraient pas exigé du ministre de l'intérieur une seconde victime en expiation des huées adressées aux pélerins de Lourdes.

Voici l'amendement au projet de loi relatif l'extension à donner à la publicité des travaux

même journée, lui qui marchait à mille et qu'il fallait descendre de voiture, pour qu'il ne roulât pas sous les pieds des chevaux tant il y avait de faiblesse dans ce corps malade et d'égarement dans ce cerveau brisé, il vit le président, il vit l'avocat son collègue, fit face à tout, répondit à toutes les objections, et, triomphant de toutes les difficultés, fit déclarer que l'accusée Germaine Frigeat aurait à la fois pour défenseurs M^{rs} Favrot et M^r Lachenal.

On doit penser si cette nouvelle, quand elle se répandit dans la ville, donna un grand attrait à cette cause aux péripéties déjà si grosse de promesses.

— Maître Lachenal, disait-on, qui ne plaide plus depuis plusieurs années, va reparaitre dans cette grande affaire. Est-ce possible, est-ce croyable?

de l'Assemblée et à la confection d'un compte rendu obligatoire pour les journaux, présenté par M. E. Millaud:

« Art. 1^{er}. Toute demande d'affichage d'un discours prononcé à l'Assemblée devra être signée par vingt membres au moins.

« Il sera toujours statué au scrutin public sur les propositions de cette nature.

« Art. 2. Toutes les fois que l'Assemblée aura voté l'affichage d'un discours, cette décision comprendra, de plein droit, la publication officielle, par le même moyen, de tous les débats relatifs à la question. »

Le rapport déposé sur les services administratifs supprime les diverses classes de préfetures.

L'avancement aurait lieu sur place.

Le *Progrès de la Côte-d'Or* rapporte que M. le comte de Saint-Seine, maire de Longecourt, ayant fait saisir une pétition dissolutionniste qui circulait dans sa commune, M. Barra, l'un des signataires, en a exigé la restitution et a saisi la justice de l'affaire.

L'Union républicaine, de Bourges, rapporte les deux faits suivants, qui ont pour circonstance aggravante de s'être passés dans le commandement militaire de M. le général Duerot:

« Un de nos correspondants, dit ce journal, nous écrit de St-Satur pour nous informer que, le 13 décembre, le garde-champêtre de sa commune s'est présenté à son domicile, et lui a demandé « quels journaux il recevait. »

« Trouvant la question singulière, M. P... a pris le garde de lui dire en vertu de quelles instructions il agissait, et celui-ci a déclaré obéir à des ordres formels.

Nous signalons ce fait à M. le préfet du Cher, et nous tenons à sa disposition le nom de notre correspondant.

Après le garde champêtre, le gendarme: On écrit de Saligny-le-Vif au même journal:

« Samedi dernier, 14 décembre, à deux heures de l'après-midi, le brigadier du canton de Baugy, s'est présenté chez mon patron et lui a demandé si j'avais un livret. J'ai immédiatement obtenu l'invitation du représentant de la force armée, qui a bien voulu reconnaître que j'étais en règle. « Je sais que vous êtes un bon garçon, m'a-t-il dit, mais « ou m'a prévenu que vous vous occupiez de « politique et que vous faisiez de la propagande, « de, en lisant à haute voix l'Union républicaine, que reçoit votre patron. Si j'entends « encore parler de vous, je serai obligé de « écrire à la préfecture pour vous faire partir « dans votre département. »

« Je n'en veux pas au gendarme, qui doit avoir reçu des ordres pour agir ainsi; mais il me semble surprenant qu'après m'avoir trouvé bon pour m'envoyer à l'armée où j'ai gelé de froid et souffert de la faim, sans parler des balles que j'ai entendues de fort près, on me refuse le droit de m'occuper des affaires de mon pays.

« Qu'en pensez-vous, monsieur? »

« RENE MILLOT, Ancien garde mobilisé de la Nièvre, 2^e bataillon, 5^e compagnie. »

M. Volowski a eu un beau succès à la Chambre. Il a obtenu la création des cartes postales, qui était réclamée depuis longtemps par les économistes.

Les cartes postales ou cartes de correspondance sont une invention allemande qui a été immédiatement adoptée en Angleterre, et plus tard en Suisse.

Le port de la lettre simple est de 12 centimes 1/2 (un gros) en Allemagne, et de 10 centimes environ (un penny) en Angleterre; la carte ne paye que la moitié du port, mais aussi elle n'est pas cachetée. On inscrit d'un côté l'adresse et de l'autre la correspondance.

Beaucoup de commerçants portent sur eux des cartes munies du timbre-poste, et s'ils trouvent utile de faire à un correspondant une communication pressée et non confidentielle, ils n'ont pas besoin de rentrer chez eux, ils n'ont qu'à écrire quelques lignes au crayon et à jeter la carte dans la première boîte à lettres venue.

La France ne pouvait pas rester en arrière; seulement la carte, qui doit toujours être af-

franche, coûtera 10 centimes dans l'intérieur de la commune et 15 centimes de bureau à bureau. Le prix n'est peut-être pas encore assez bas; mais peu importe, on fera l'expérience et l'on verra. Elle a été conclue dans les pays que nous avons nommés, en ce sens qu'on s'est servi d'un grand nombre de millions de cartes et que pourtant le nombre des lettres s'est fortement accru. Il n'y a pas encore de cartes postales internationales.

Il se confirme que le prince Bismark a demandé à être relevé de la présidence du ministère et qu'il demeurera ministre des affaires étrangères. La *Correspondance provinciale* ajoute que le roi de Prusse ne saurait refuser au chancelier la satisfaction de ce vœu et que le cabinet s'occupe déjà des dispositions à prendre relativement à la présidence du ministère et à ses rapports avec le gouvernement de l'empire. L'empereur a chargé provisoirement M. Von Ronc, comme plus ancien membre du cabinet, du poste laissé vacant par le chancelier.

Le prince Bismark resterait donc chancelier de l'empire, ministre des affaires étrangères pour l'empire, ministre des affaires étrangères pour la Prusse, et en cette qualité il aurait siége et voix délibérative au ministère prussien. Il est douteux que cette combinaison représente un arrangement définitif. La position de M. de Bismark comme ministre prussien et représentant des intérêts spéciaux de la Prusse pourrait diminuer son influence comme chancelier de l'empire, à moins que le chancelier impérial n'absorbe complètement la politique de la Prusse, ce qui est plus probable, et, sans doute, plus conforme aux desseins de M. de Bismark.

D'après une correspondance adressée de Berlin au *Times*, la démission de M. de Bismark, comme président du cabinet prussien, est considérée comme un coup de grâce porté à un particularisme et comme annonçant la prochaine et complète unification du nouvel empire allemand.

M. de Bismark, comme ministre des affaires étrangères, continue à diriger le Bundesrath, qui élabore en ce moment un code de lois destiné à régir tout l'empire germanique.

M. de Bismark, en cessant d'être président du cabinet prussien, prétend n'être plus que le premier ministre de l'Allemagne.

LES PROSCRITTEURS

L'Union s'indigne de la manifestation que viennent de faire en faveur de la liberté de conscience les étudiants qui suivent le cours de M. Robin. [Puis elle ajoute:

A l'heure présente où la persécution athée s'arme partout en Europe de lois politiques contre l'Église, ses institutions, ses prêtres et ses fidèles, nous avons mieux à faire que de nous occuper de l'histologie de M. Robin, et de sa cellule nerveuse.

L'Académie des sciences se charge par degrés d'avoir raison de cette philosophie verbeuse, dont le fanatisme recourt à des proscriptions autrement sérieuses que la radiation d'un athée sur la liste des jurés.

C'est de la science aussi, c'est du raisonnement, c'est de la philosophie que nous attendons ce qui nous fait de puissance contre les corrupteurs de la science véritable.

Qu'ils fassent des lois à Genève, à Berlin, à Rome, partout, contre notre foi; ils attesteront que leur science est la science de proscription; et l'histoire et de la liberté!

Où, ils parlent d'expérimentation, d'histoire, de liberté, ces fanatiques encore tout couverts du sang de leurs adversaires, et qui ne regrettent du passé que la faculté de pouvoir pendre, rouer, torturer et brûler quiconque ne pensait pas comme eux.

Entendez-vous ces inquisiteurs en retraite forcée traiter de proscriptionnaires tous les martyrs de la libre conscience et de la libre pensée qui, depuis trois siècles, s'épuisent en efforts surhumains pour effacer des législations européennes ces lois de haine et de vengeance qui avaient inscrites les fureurs de l'intol-

erance religieuse? Et parce que, à bout de force et de patience, la société moderne tâche d'enlever à ces bêtes féroces le pouvoir de nuire et prend ses précautions contre leurs retours possibles, les voilà qui crient à la persécution! Après des siècles d'oppression et de terreur, après les bûchers et les tortures de l'Inquisition, après les horreurs des guerres de religion, après la Saint-Barthélemy, après les dragonnades et les massacres des Cévennes, ils osent parler de « proscriptions », de l'intolérance de la libre-pensée, et ils s'indignent que la réprobation publique repousse leurs tentatives pour ressaisir le gouvernement des sociétés humaines, et que celles-ci n'aient pas de plus vive préoccupation que de se dégager de leurs étreintes! Puis qu'ils osent parler d'histoire, qu'ils la relisent donc, cette histoire qu'ils invoquent, et ils verront que, pendant quinze cents ans, depuis Constantin, un séclérat dont ils ont fait un saint parce qu'il a donné au christianisme la puissance de devenir persécuteur, jusqu'à la veille de la Révolution où le bras séculier, armé par les prêtres, brûlait et rouait encore les hérétiques au nom du Dieu des chrétiens, il n'y a pas une page qui ne soit tachée du sang versé par le clergé ou par les rois, ses complices. Malheureusement on ne connaît pas l'histoire en France, sans qu'ils journaux de l'Inquisition seraient plus réservés dans leurs appels au passé.

Mais vivienne la République, et nous n'oublions pas que le premier de nos devoirs est de ne pas permettre que la faction cléricale puisse exploiter aussi impudemment l'ignorance des générations futures; que la justice et l'égalité ne régneront définitivement parmi les hommes que quand tous sauront faire exactement la part de chacun et distinguer nettement entre les fanatiques qui se songent à s'emparer des âmes que pour assoier leur tyrannie sur l'ignorance et l'abrutissement général, et les républicains qui n'ont d'autre but que d'éclairer et de mener les hommes au bonheur par le développement de la science et le progrès des institutions.

Il faudra pourtant bien que cette lutte finisse un jour.

A vrai dire, nous croyons que ce jour approche. Les fureurs imbéciles du fanatisme sont arrivées à un point qu'elles ne peuvent guère dépasser sans soulever toutes les consciences. Que les Lorgeril, les Dupanloup, les Lucien Brun, puissent un instant se livrer sans obstacle aux emportements de leur zèle, et les hommes qui, ne les connaissant pas, hésitent encore, auront bientôt pris leur parti. Jamais les haines contre le clergé n'ont été aussi profondes, aussi vives que sous la Restauration. Pourquoi? Parce qu'on avait pu le voir à l'œuvre. Il tient à recommencer cette expérience. Tant pis pour lui.

EUGÈNE VÉRON.

franche, coûtera 10 centimes dans l'intérieur de la commune et 15 centimes de bureau à bureau. Le prix n'est peut-être pas encore assez bas; mais peu importe, on fera l'expérience et l'on verra. Elle a été conclue dans les pays que nous avons nommés, en ce sens qu'on s'est servi d'un grand nombre de millions de cartes et que pourtant le nombre des lettres s'est fortement accru. Il n'y a pas encore de cartes postales internationales.

Il se confirme que le prince Bismark a demandé à être relevé de la présidence du ministère et qu'il demeurera ministre des affaires étrangères. La *Correspondance provinciale* ajoute que le roi de Prusse ne saurait refuser au chancelier la satisfaction de ce vœu et que le cabinet s'occupe déjà des dispositions à prendre relativement à la présidence du ministère et à ses rapports avec le gouvernement de l'empire. L'empereur a chargé provisoirement M. Von Ronc, comme plus ancien membre du cabinet, du poste laissé vacant par le chancelier.

Le prince Bismark resterait donc chancelier de l'empire, ministre des affaires étrangères pour l'empire, ministre des affaires étrangères pour la Prusse, et en cette qualité il aurait siége et voix délibérative au ministère prussien. Il est douteux que cette combinaison représente un arrangement définitif. La position de M. de Bismark comme ministre prussien et représentant des intérêts spéciaux de la Prusse pourrait diminuer son influence comme chancelier de l'empire, à moins que le chancelier impérial n'absorbe complètement la politique de la Prusse, ce qui est plus probable, et, sans doute, plus conforme aux desseins de M. de Bismark.

D'après une correspondance adressée de Berlin au *Times*, la démission de M. de Bismark, comme président du cabinet prussien, est considérée comme un coup de grâce porté à un particularisme et comme annonçant la prochaine et complète unification du nouvel empire allemand.

M. de Bismark, comme ministre des affaires étrangères, continue à diriger le Bundesrath, qui élabore en ce moment un code de lois destiné à régir tout l'empire germanique.

M. de Bismark, en cessant d'être président du cabinet prussien, prétend n'être plus que le premier ministre de l'Allemagne.

LES PROSCRITTEURS

L'Union s'indigne de la manifestation que viennent de faire en faveur de la liberté de conscience les étudiants qui suivent le cours de M. Robin. [Puis elle ajoute:

A l'heure présente où la persécution athée s'arme partout en Europe de lois politiques contre l'Église, ses institutions, ses prêtres et ses fidèles, nous avons mieux à faire que de nous occuper de l'histologie de M. Robin, et de sa cellule nerveuse.

L'Académie des sciences se charge par degrés d'avoir raison de cette philosophie verbeuse, dont le fanatisme recourt à des proscriptions autrement sérieuses que la radiation d'un athée sur la liste des jurés.

C'est de la science aussi, c'est du raisonnement, c'est de la philosophie que nous attendons ce qui nous fait de puissance contre les corrupteurs de la science véritable.

Qu'ils fassent des lois à Genève, à Berlin, à Rome, partout, contre notre foi; ils attesteront que leur science est la science de proscription; et l'histoire et de la liberté!

Où, ils parlent d'expérimentation, d'histoire, de liberté, ces fanatiques encore tout couverts du sang de leurs adversaires, et qui ne regrettent du passé que la faculté de pouvoir pendre, rouer, torturer et brûler quiconque ne pensait pas comme eux.

Entendez-vous ces inquisiteurs en retraite forcée traiter de proscriptionnaires tous les martyrs de la libre conscience et de la libre pensée qui, depuis trois siècles, s'épuisent en efforts surhumains pour effacer des législations européennes ces lois de haine et de vengeance qui avaient inscrites les fureurs de l'intol-

erance religieuse? Et parce que, à bout de force et de patience, la société moderne tâche d'enlever à ces bêtes féroces le pouvoir de nuire et prend ses précautions contre leurs retours possibles, les voilà qui crient à la persécution! Après des siècles d'oppression et de terreur, après les bûchers et les tortures de l'Inquisition, après les horreurs des guerres de religion, après la Saint-Barthélemy, après les dragonnades et les massacres des Cévennes, ils osent parler de « proscriptions », de l'intolérance de la libre-pensée, et ils s'indignent que la réprobation publique repousse leurs tentatives pour ressaisir le gouvernement des sociétés humaines, et que celles-ci n'aient pas de plus vive préoccupation que de se dégager de leurs étreintes! Puis qu'ils osent parler d'histoire, qu'ils la relisent donc, cette histoire qu'ils invoquent, et ils verront que, pendant quinze cents ans, depuis Constantin, un séclérat dont ils ont fait un saint parce qu'il a donné au christianisme la puissance de devenir persécuteur, jusqu'à la veille de la Révolution où le bras séculier, armé par les prêtres, brûlait et rouait encore les hérétiques au nom du Dieu des chrétiens, il n'y a pas une page qui ne soit tachée du sang versé par le clergé ou par les rois, ses complices. Malheureusement on ne connaît pas l'histoire en France, sans qu'ils journaux de l'Inquisition seraient plus réservés dans leurs appels au passé.

Mais vivienne la République, et nous n'oublions pas que le premier de nos devoirs est de ne pas permettre que la faction cléricale puisse exploiter aussi impudemment l'ignorance des générations futures; que la justice et l'égalité ne régneront définitivement parmi les hommes que quand tous sauront faire exactement la part de chacun et distinguer nettement entre les fanatiques qui se songent à s'emparer des âmes que pour assoier leur tyrannie sur l'ignorance et l'abrutissement général, et les républicains qui n'ont d'autre but que d'éclairer et de mener les hommes au bonheur par le développement de la science et le progrès des institutions.

Il faudra pourtant bien que cette lutte finisse un jour.

A vrai dire, nous croyons que ce jour approche. Les fureurs imbéciles du fanatisme sont arrivées à un point qu'elles ne peuvent guère dépasser sans soulever toutes les consciences. Que les Lorgeril, les Dupanloup, les Lucien Brun, puissent un instant se livrer sans obstacle aux emportements de leur zèle, et les hommes qui, ne les connaissant pas, hésitent encore, auront bientôt pris leur parti. Jamais les haines contre le clergé n'ont été aussi profondes, aussi vives que sous la Restauration. Pourquoi? Parce qu'on avait pu le voir à l'œuvre. Il tient à recommencer cette expérience. Tant pis pour lui.

EUGÈNE VÉRON.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

48. — Commencé le 6 novembre 1872

LE DERNIER CRIMINEL

mettraient évidemment plus d'obstination que de crédulité. (Avenir national).

LA VERSAILLES

Versailles, 22 décembre, 5 h. s.

Les vacances ! Les vacances ! La Chambre ressemble à une classe d'écoliers ; on se dit adieu ; on se serre la main ; quelques députés sont venus avec leur couverture de voyage afin de prendre le train aussitôt la séance levée.

La loi sur les tabacs est votée au milieu de l'indifférence générale.

M. Dréo demande qu'une enquête parlementaire soit faite pour rechercher les citoyens qui, ayant souffert dans leur personne ou dans leurs biens, par suite du coup d'Etat de décembre, ont droit à une indemnité.

La droite s'obstine à étouffer sous des murures la voix de l'orateur.

« On voit bien qu'il ne s'agit pas des princes ! » orie un député de la gauche.

Urgence demandée n'est pas adoptée.

« Ils approuvent le deux décembre ! »

Une heure avant, la loi qui rend aux princes d'Orléans les biens dont ils avaient été dépouillés par suite du coup d'Etat de décembre a été définitivement adoptée.

Sans discussion ! sans scrutin !

Pas un député n'a même demandé si les pièces appartenant à l'Etat avaient été réintégrées dans les archives.

Aux princes millionnaires l'Assemblée accorde des étrennes ; — aux malheureux ruinés par le guet-à-pens de décembre elle refuse la plus modeste indemnité.

CHARLES QUENTIN.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine

Paris, 21 décembre 1872.

Quelqu'un qui a vu M. Thiers nous assure, dans les termes les plus formels, que le Président ne fera aucune concession sur le fond de ses idées. M. Thiers veut toujours et plus que jamais la République à laquelle il sent bien que son propre nom et sa fortune se trouvent indissolublement liés.

Voilà ce que nous dit aujourd'hui un des hommes les plus distingués de la gauche. Et ce député ajoute :

Nous passerons encore par des moments désagréables, soyez-en convaincus. Toute cette situation est affreuse. Mais la monarchie est impossible ; soyez patients. Après la République de M. Thiers, vous aurez nécessairement la République républicaine.

C'est en vain que le centre gauche a prouvé son bureau dans ses pouvoirs actuels jusqu'après les vacances du nouvel an, il n'en reste pas moins certain que ce parti est profondément divisé.

Le groupe du centre gauche qui tend à se rapprocher de la droite compte environ 45 ou 47 membres ; le groupe qui incline vers la gauche républicaine ne compte pas moins de 70 membres.

Un certain nombre de ces derniers qui ont voté contre la dissolution dans la séance du 14 décembre n'hésitent pas à déclarer tout haut maintenant que la dissolution leur semble inévitable, si la tentative de conciliation qui a lieu entre la commission des Trente et M. Thiers n'aboutit pas à un résultat sérieux.

Or, plus on y réfléchit, plus on croit que l'entreprise constitutionnelle avortera.

Pendant la dernière séance de la commission des Trente, un certain nombre des barons de la finance s'étaient rendus à la Bourse, tout prêts à provoquer un mouvement de hausse de 1 fr. si M. Dufaure faisait à la commission quelque déclaration bien réactionnaire.

Midi, une heure, deux heures se sont succédées : on attendait toujours les dépêches. Enfin les correspondants versaillais ont annoncé que M. Dufaure se rendrait pas dans le sein de la commission et que par conséquent il ne pourrait pas y faire le discours réactionnaire qu'on attendait.

Les barons sont alors rentrés chez eux et la bourse a suivi son cours normal.

On nous assure que lorsque M. Thiers a appris de l'un des habitués de la présidence l'affront qui venait d'être fait à M. Robin, rayé de la liste du jury, il n'a pu s'empêcher de lever les épaules avec une expression de profond mépris et de s'écrier : « C'est abominable ! »

M. Thiers ne voit pas non plus avec satisfaction les derniers actes des ministres de l'intérieur et de la justice. Il sent très-bien tout ce que la réaction renferme de dangers pour la France et pour lui-même.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, M. Thiers n'a qu'une politique en ce moment : « trainer en longueur et amuser le tapis jusqu'à l'évacuation. » On aura beau dire, on ne le tirera pas de là !

AUTRE CORRESPONDANCE

Paris, 21 décembre.

Enfin le budget est voté, ce budget de 1873 auquel, dans la discussion de 1872, on avait réservé toutes les questions de principes et l'examen de toutes les grandes réformes. Il a été voté à la vapeur, au milieu de l'inattention causée par les affaires politiques, puisqu'il est entendu que le principal sera toujours sacrifié à l'accessoire. On va procéder aujourd'hui à la troisième délibération sur les biens des d'Orléans et à la première sur le projet de loi du compte-rendu obligatoire.

Malgré le secret, on sait à peu près ce qui s'est passé hier dans les deux sous-commissions auxquelles on donna, pour se reconnaître entre ces deux jumelles, le nom de sous-commission de Larcy et de sous-commission Sacaze. Dans toutes deux on a senti les effets de ce fameux vent de conciliation qui souffle depuis quelques jours. A la sous-commission Larcy, on a décidé qu'on offrirait à M. Thiers des

compensations contre son absence de l'Assemblée, telles que le veto suspensif et le droit de provoquer une troisième délibération des lois. On a refusé de suivre M. de Broglie dans une tentative de comparer le discours de M. Thiers à celui de M. Dufaure pour en faire ressortir les contradictions. Dans la sous-commission Sacaze, on a entendu M. Marcel Barthe développer ses projets législatifs, mais on a décidé d'attendre que le gouvernement présentât lui-même un projet sur la question des deux Chambres. Les travaux continueront pendant les vacances et on compte sur la présence à une des séances de M. Thiers et de M. Dufaure.

Effrayés de la croissante énergie du mouvement dissolutionniste, quelques députés de la droite, cherchant un moyen honnête de l'arrêter, ils croient l'avoir trouvé en déposant un projet de loi qui interdirait les pétitions collectives. Selon ces fins interprètes, le droit de pétition ne peut être exercé que pour le redressement d'un grief personnel. Par conséquent, chacun des citoyens qui désire la dissolution, devrait adresser individuellement sa pétition à l'Assemblée : Cent mille signatures, cent mille feuilles particulières, avec formule en tête. Nous aurons probablement ce dépôt pour la rentrée.

C'est demain que M. Thiers et quelques-uns des ministres viennent s'installer à Paris. M. Thiers, assure-t-on, serait à peu près décidé à aller à Calais pour assister à de nouvelles et décisives expériences d'artillerie qui détermineraient l'adoption définitive d'une pièce de campagne. Il est probable que ce voyage s'accomplira, car on sait quelle attention passionnée M. Thiers porte aux choses militaires et comme il s'y délassait des préoccupations parlementaires.

L'affaire Robin est tenue à grand bruit. C'est là en effet un des faits les plus graves qui se soient passés depuis longtemps, le plus propre à montrer où la réaction nous a menés et où elle se propose de nous mener encore. Quelques conservateurs eux-mêmes sont effrayés de cette révélation et ne peuvent s'empêcher de protester. La Gazette des Tribunaux, elle, approuve des deux mains l'exclusion de M. Robin et ne se plaint d'aucune chose, c'est que le fait soit devenu public. Il y a bien d'autres de ces faits. Ainsi le docteur Rolinet, le savant positiviste si connu et qui a été maire du VI^e arrondissement, n'a pas même été porté, il en a acquis la preuve sur la liste préparatoire de son quartier.

Il se passe en ce moment, dans une ville voisine de Paris, un fait qui montre combien la gratuité des fonctions publiques est une chose anti-démocratique. Un ouvrier a été nommé membre du conseil municipal et membre du conseil d'arrondissement. Depuis, les patrons se sont entendus pour lui refuser de l'ouvrage, non pas entendus ostensiblement et par coalition, ce qui donnerait peut-être ouverture à un procès curieux, et qui plus d'un bon jurisculte trouverait très plaudable, mais tacitement, en l'éconduisant sous un prétexte quelconque de toutes les fabriques. Je vous laisse le soin de commenter ce fait si significatif et qui montre combien de réformes nous avons encore à accomplir.

Les poursuites et condamnations de journaux sont très fréquentes. Elles sont surtout motivées par les publications d'adresses de conseils municipaux. La Démocratie du Midi, le Progrès du Midi, le Progrès de la Loire, attendent, comme le Sémaphore et l'Égalité, leur jugement de ce chef. L'Union républicaine de Bourges vient d'être condamnée à deux mille francs de dommages-intérêts vis-à-vis de M. le comte Jaubert.

L'Officiel publie la composition de la commission chargée de régler et de surveiller l'emploi des crédits inscrits au budget en faveur des Alsaciens-Lorrains qui ont gardé leur qualité de français. On y voit figurer avec plaisir les noms de M. Scheurer-Kestner et du savant chimiste et excellent républicain Charles Lauth, membre du comité directeur de la société d'Alsace-Lorraine.

On cause, faute de mieux, de la révolution qui vient de s'accomplir à l'Événement et qui a fait partir toute la rédaction, M. Dumout en tête. M. Magnier reste seul et unique maître du journal : on ignore encore de quels éléments il va composer sa nouvelle rédaction. Quant aux causes de ce cataclysme, elles sont bien connues dans le cercle des journalistes, mais on attend que l'un des intéressés les fasse connaître.

QUESTIONS OUVRIÈRES

La grève des mécaniciens et chauffeurs du réseau de Barcelone à Saragosse et Pampelune s'est terminée à leur satisfaction. Après discussions entre les ingénieurs et les délégués des mécaniciens et chauffeurs, la Compagnie a consenti à porter à 275 fr. le salaire mensuel de la première classe de mécaniciens, à rétablir la prime de parcours fixée à quatre centimes par kilomètre, et l'indemnité de déplacement, qui était de deux francs cinquante centimes, qui avait aussi été supprimée.

La Compagnie s'était adressée au gouvernement pour obtenir que les mécaniciens des bateaux à vapeur de l'Etat fussent mis à sa disposition, afin de ne pas interrompre le service. La demande de la Compagnie a été accueillie, mais il est probable qu'elle ne doit pas se réjouir maintenant du concours qui lui a été ainsi accordé par l'autorité.

Le recours à ces mécaniciens et chauffeurs de bateaux à vapeur, inexpérimentés pour le service qui leur a été confié, s'est traduit, pour la Compagnie, par des pertes considérables : quatorze machines ont été mises hors d'usage, quatorze foyers sont à remplacer, ce qui occasionnera des dépenses qu'on peut évaluer à plusieurs centaines de mille francs ; des réclamations d'indemnités faites par de nombreux expéditeurs dont les marchandises n'ont pas parvenues en temps utile ont été avariées, et qui attendront certainement des chiffres fort élevés, voilà le bilan du service transitoire effectué par les mécaniciens et chauffeurs des navires de l'Etat pour la Compagnie de Saragosse à Pampelune.

Les mécaniciens et chauffeurs de la ligne du Midi de l'Espagne ont, à leur tour, présenté à leur Compagnie une sorte d'ultimatum indiquant les améliorations qu'ils désirent voir réalisées dans leur situation. Ils voudraient que le service fut organisé de telle sorte que la journée de travail ne soit pas, dans les temps ordinaires, de plus de dix heures, y compris le départ et le retour au dépôt. Les salaires seraient fixés, pour les mécaniciens de première classe à 300 francs, pour ceux de seconde classe à 250 francs, et à 200 francs pour ceux de troisième classe. Les chauffeurs diplômés seraient payés 175 francs pour la première classe, 150 francs pour la seconde, et 125 francs pour la troisième classe.

Lorsqu'il sera jugé nécessaire que les hommes de peine fassent le service de chauffeur, ils devront recevoir le même salaire et jouir des mêmes droits que les chauffeurs de la dernière classe. Les autres réclamations formulées par la notice des mécaniciens et chauffeurs espagnols du réseau du Midi ont beaucoup d'analogie avec celles que leurs camarades des réseaux français ont indiquées dans leur pétition au ministre des travaux publics.

Bientôt les mécaniciens et chauffeurs du

réseau du Nord de l'Espagne interviendront, sans aucun doute, l'exemple que leurs collègues du réseau du Midi viennent de leur donner. Aussi les ingénieurs, présentant ce dessein, ont-ils fait courir, dans le but d'y mettre obstacle, le bruit que quatorze mécaniciens français étaient tous disposés à venir remplacer, au premier signal, ceux de leurs subordonnés qui cessaient leur service. Cette calomnie n'a convaincu personne, heureusement.

Les mécaniciens espagnols peuvent être assurés que, parmi les mécaniciens des réseaux français, qu'ils aient été révoqués ou qu'ils soient encore au service de nos Compagnies, il ne s'en trouverait pas un assez indigne pour jouer le rôle qu'on voudrait lui assigner. Les mécaniciens et chauffeurs des réseaux français se persuadent de plus en plus que c'est seulement par leur union, par une étroite solidarité, qu'ils pourront parvenir à améliorer leur position. Et, pour être efficaces et profitables, cette union, cette solidarité ne doit pas embrasser seulement les réseaux français ; elle doit s'étendre, au moins moralement, aux réseaux étrangers.

Bien différente est la conduite des mécaniciens et chauffeurs de l'Espagne et celle des mécaniciens et chauffeurs de France. Ceux-ci ont toujours réproché l'emploi de la grève, si souvent préjudiciable à tous les intérêts, alors même qu'il en résulte une amélioration de condition.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur le procédé adopté par les mécaniciens français, qui ont préféré déférer aux tribunaux, au ministre des travaux publics, à l'Assemblée nationale, enfin à l'opinion publique, ce juge suprême, leurs réclamations légitimes, on ne peut méconnaître que cette conduite est éminemment patriotique et digne à tous égards d'être encouragée et louée.

Les mécaniciens et chauffeurs des réseaux français ont mieux aimé attendre plus longtemps le redressement de leurs griefs, plutôt que de jeter la perturbation dans les relations industrielles et commerciales, plutôt que d'entraver la production en recourant à la grève, qui aurait bien contraint les Compagnies à leur donner de suite satisfaction. Prenant en considération cette sage attitude, nous espérons que les tribunaux, que les pouvoirs publics vont enfin s'empêcher de modifier, comme elle méritait de l'être, la condition de ces magnanimes mécaniciens et chauffeurs, (République française.)

ECHOS

Les maris sont parfois dans des situations bien délicates.

Tel est celui dont nous parle l'Événement : « On s'entretient beaucoup, dans le quartier Saint-Georges du cas de M. X... un jeune banquier, connu à son cercle pour un franc voltairien.

M. X... est marié. Sa femme était malade depuis l'hiver dernier, sans qu'aucun médecin put la guérir.

Elle fit, en juillet, une newaine et eut l'insupportable inspiration de vouer au blanc, son mari lui-même. Miracle ! Son mal se dissipa et à son retour d'un petit voyage à Vienne, M. X... trouva sa femme en parfaite santé. La joie du mari se transforma bien vite en une vive contrariété quand il sut à quel prix M^{me} X... avait recouvré la santé.

Dependant il aimait sa femme, on était en plein été et il ne fit pas grande difficulté à s'habiller de piqué blanc des pieds à la tête.

Mais l'hiver étant venu, le pauvre M. X... refusa obstinément de continuer l'accomplissement du vœu.

M^{me} X... eut recours à son confesseur, qui déclara que le pape seul pouvait relever la jeune femme de son vœu imprudent.

Les époux X... viennent de partir pour Rome, et le banquier voltairien emporte dans sa valise dix beaux mille francs pour la rançon de son habit noir.

Le Charivari est audacieux jusqu'à la témérité. Il ne craint pas de dire à un Rondelet quelconque qu'il ne croit pas à la tour de Babel. Fureur de Rondelet :

« Sortez, monsieur, sortez !... Pour qui me prenez-vous ?

— Hélas ! suis-je donc si coupable ?

— Vous êtes tout simplement un monstre ! Comment, vous ne croyez pas au miracle de la confusion des langues ! Saint-Jérôme l'affirme, Joseph l'atteste et le docteur bouquin lui jure en fait mention : la tour de Babel jouissait d'une hauteur de 81,000 pieds juifs. Je vous le répète, vous êtes un monstre !

— Hélas ! c'est bien possible ! Vous devez avoir raison ; une tour de 81,000 pieds juifs, passe encore, et j'y croirais volontiers, mais la confusion des langues, monsieur, la confusion !...

— Le docteur Jacut dit là-dessus des choses qui ont un tel accent de vérité que le doute n'est malheureusement pas permis.

C'était un lundi matin ; les fils de Noé allaient entamer le 81,001^e pied juif, et ils se disaient en manière de passe-temps : — Nous construisons une tour qui rendra à jamais célèbre notre nom !... Lorsque tout d'un coup et sans qu'ils en eussent conscience, ils s'écrièrent :

— Courage, enfants, nous touchons au but ! — Se habia español ! — Turba ruit ou rault ! — That is the question ! — Couairité couairité couaire ! — Pules ty eine pon lorgnée ?

Chacun crut naturellement que son voisin voulait plaisanter et en rit tout le premier. Mais la plaisanterie se prolongea amena des explications qui dégénérent bientôt en coups de poing. Finalement ils abandonnèrent les travaux et mirent trois ans et demi à redescendre.

On sait que le général Changarnier est plus embaumé qu'un jour de printemps. Le Corsaire nous en donne l'explication suivante : « Le vieux Changarnier n'a pas toujours été l'homme parfumé que connaît la génération actuelle. Il fut un temps où il ne connaissait pas plus le cosmétique et les onguents qu'un radical...

« Naturellement, personne ne s'avisa jamais de s'enquérir auprès de lui des motifs qui l'ont conduit à se livrer ainsi au musc, à la verveine et à la bergamotte... mais volontiers, il raconte lui-même comment cette vocation lui vint.

« C'était, dit-il, en l'an... il y a quelque trente ans de cela... j'assistais à l'exhumation d'un vieux camarade, décédé depuis longtemps déjà. Le cercueil est découvert ; un cercueil de plomb magnifiquement conservé, ma foi !... on ouvre pour la constatation de l'identité du mort... rien !... plus rien !... quelques os et beaucoup de poussière !... Stupéfaction de tous les assistants ! Le défunt avait pourtant été embaumé par Gannal !

De ce jour, les réflexions me vinrent en foule, et je me dis :

« Il n'y a pas de Gannal qui tienne, on n'est jamais mieux embaumé que par soi-même !... » Et je me mis à l'œuvre... J'y aurai mis le temps, ajoute-t-il en riant, et si l'opération n'est pas réussie, ce ne sera pas de ma faute...

Les maris, au dire des femmes, sont généralement laids.

Ce qui ne veut pas dire que les amants soient plus jolis.

L'Avenir national nous en donne la preuve :

« M^{lle} X... est mariée depuis peu à un monsieur très-laide.

Avant-hier, elle est surprise dans un tête-à-tête compromettant avec un jeune beau, porteur d'un visage presque hideux.

Comme on reprochait à l'infidèle d'avoir pris un amant aussi peu avoué :

— Il fait bien, dit-elle, que je m'accoutume à la laideur de mon mari.

A vendre

Parmi ces livres on remarque : Le Traité théorique et pratique de droit public et administratif, par M. Batbie, 1862.

La Renaissance chante sur la lyre des poètes la gloire de Buisson, de l'Aude :

— Hier on t'a vu gourdantant Barthélemy, Buisson ardent ! — Ton crayon pique : tu délines Tes collègues, Buisson d'épines ! — Ton parti, chasseur malheureux, Pourrait bien trouver Buisson creux. — Un titre sied à tes services Celui-ci : Buisson (D'Écrivains) !

La Chambre aurait-elle délégué un de ses membres aux bals de l'Opéra pour en surveiller la moralité ? Cela étonnerait d'autant moins qu'entre les séances échevillées de l'Assemblée et celles de l'Opéra il y a moins de différence qu'on ne pense. Or, nous voyons que M. Ducarre à la direction des exercices chorégraphiques du temple de la rue Drouot. Bien qu'il s'agisse de masques, nous prions nos lecteurs de ne pas penser au député du Rhône.

LETRES STÉPHANOISES

Saint-Etienne, le 21 décembre 1872.

A défaut de chroniques, je reviendrai, si vous le voulez bien, sur le pétitionnement, pour vous dire comment on l'entend à Saint-Etienne, et pour donner un échantillon de la façon dont on traite les électeurs sous l'administration de la commission municipale.

Je crois l'avoir tenté déjà ; la légalisation n'a pu être obtenue jusqu'à ce jour que pour quelques signatures connues et peu nombreuses, on n'a généralement pas insisté pour l'obtenir en présence du mauvais vouloir manifesté des employés de la mairie.

Il y en a pourtant qui ont eu devoir aller jusqu'au bout, et qui se sont présentés dans les bureaux de la commission en se faisant assister de deux témoins patentés comme le veut la loi pour certifier la sincérité des signatures apposées au bas des pétitions. Cela ne suffisait pas au dire d'un chef de bureau, récalcitrant et réactionnaire, bien connu comme tel, remercié jadis par le Conseil élu et réintégré dans ses fonctions actuelles par la commission municipale, qu'il seconde, du reste, de son mieux. Ce monsieur élève la singulière prétention « que tous les signataires doivent se présenter en personne à son bureau ».

Ce serait, tout simplement, rendre impossible tout pétitionnement, si on devait en passer par là, ou plutôt rendre toute légalisation à peu près impossible, car à ce prix il est peu d'ouvriers qui se résigneraient à quitter leur travail et à perdre une partie de leur journée pour venir en personne comparaître devant monsieur le chef de bureau de la commission.

Mais, un citoyen tenace et fort de son droit a pu, sans sans peine, obtenir après force pourparlers et maintes objections la précieuse légalisation... Entre temps, est survenu un petit incident qui mérite d'être rapporté : Un père, momentanément blessé à la main droite, avait chargé son fils d'inscrire son nom sur cette pétition ; le fait avait été loyalement déclaré, et le père, en présence des menaces qu'on avait faites, était venu en témoignage lui-même. Croiriez-vous que M. le chef de bureau a vu là un faux, bien que cela et qu'il a menacé de la justice, ou plutôt de la police « ceux qui s'en étaient rendus coupables ». Il voulait sur le champ en référer à M. le commissaire central... et déposer sa plainte, etc... Mais ce moyen d'intimidation n'a pas réussi, et le citoyen qui s'était mis dans la tête d'aller jusqu'au bout sur le terrain légal où il s'était placé, a fini par obtenir sa légalisation, non sans avoir vu biffr sous ses yeux un certain nombre de signatures.

Ceci vous donnera un petit échantillon de la bonne volonté que l'on rencontre dans l'administration municipale actuelle, et du zèle *svi generis* de certains employés, qui semblent trop oublier que, tout en étant les instruments de la loi et d'une commission municipale, ils doivent toujours être les très-humbles serviteurs du public, c'est-à-dire des contribuables en définitive, et les paient.

Dans cette situation, et en présence de l'étrange légalisation in partibus obtenue de ce rigide employé, les témoins ont séance tenante rédigé une protestation constatant le refus de légaliser les signatures des pétitionnaires absents, et celle d'un fils qui avait écrit par l'ordre et sous la dictée de son père, qui se trouvait alors dans l'impossibilité de signer lui-même.

La pétition enfin dont il s'agit a été expédiée dans cet état, avec une lettre explicative. — Je ne doute pas que de pareils faits éveillent l'attention de nos représentants, et qu'ils profiteront en même temps de cette occasion pour demander compte au gouvernement de la situation intolérable faite à Saint-Etienne par ce régime de la commission municipale.

On a accueilli chez nous, avec une véritable satisfaction, la nouvelle que le prix des permis de chasse était abaissé à 25 francs. Une pétition avait été faite par les chasseurs de notre département, pour obtenir ce résultat. Les chasseurs seront donc satisfaits, et notre industrie, que le prix élevé des permis de chasse avait cruellement atteinte, y trouvera aussi son compte. Notre ville a lieu d'être plus spécialement satisfaite de ce retour à la taxe précédente.

C'est la fête, en ce moment à Saint-Etienne, et nos places sont encombrées de baraques. Le temps pluvieux et brumeux qui règne ici donne un pittoresque à ce commerce en plein vent. C'est une de nos principales foires annuelles.

M^{lle} Déjazet a fait ses adieux au public stéphanois, dans un Fantin Bernard. Elle ira sans doute vous rendre visite, ainsi que le cirque moi que M. Alfred-Louis Perrin fils.

« Recevez, Monsieur, etc.

« Pour le Maire de Lyon absent, et par ordre, « Le secrétaire général de la mairie, « EUG. DELONCLE. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Des Pétitions pour demander la dissolution de l'Assemblée sont déposées :

Deuxième arrondissement
Chez MM. AVALAT, rue des Remparts-d'Airay, 10.
FAYIER, rue Saint-Joseph, 10.
GROSNIER, passage de l'Hôtel-Dieu, 11.

Troisième arrondissement
Rue Béchevelin, 2, près la mairie, de 10 à 4 heures et de 7 à 10 heures du soir, jusqu'au 31 décembre inclusivement.
M. GAY, rue de Bonald, 1, au 2^e.

Quatrième arrondissement
M. BRUEL, rue Richard, 3, au rez-de-chaussée.
M. CLARIN, rue d'Isly, 5, Croix-Rousse.

Cinquième arrondissement
Chez M. BORDET, montée du Change, 3, au 3^e, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Caluire
M. BESSON, grande rue Saint-Clair, 3, au 1^{er}.

Société lyonnaise coopérative pour le développement de l'enseignement libre et laïque.

SOUSSCRIPTIONS VERSÉES CHEZ LE CITOYEN LANGLADE

Table listing subscription amounts for various citizens and groups, including Bouneville, Filleron, Fournel fils, etc.

Nous apprenons que l'administration municipale vient de recevoir de M. le préfet communication de l'arrêté qui fixe le nombre des instituteurs adjoints et adjointes qui doivent être placés dans les écoles communales publiques.

Ce même arrêté fixe le traitement de chacun d'eux.

Ce traitement a été indiqué par M. l'inspecteur d'Académie, qui a lui-même désigné les catégories dans lesquelles devaient être classés les adjoints et adjointes.

La communication de cet arrêté va permettre à l'administration municipale de dresser les feuilles d'embaument pour que tous ces fonctionnaires puissent toucher leurs appointements échus des mois de septembre, octobre et novembre dernier.

L'administration, dans le but de faciliter les instituteurs et les institutrices, surtout à cette époque de l'année où les besoins généraux se font le plus sentir, et prenant en considération l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'abandonner le premier douzième de leur traitement, avait l'intention d'établir les mandats de paiement pour le reste de l'année courante, c'est-à-dire le mois de décembre compris.

Cette combinaison n'a pu aboutir ; les règlements de finances en vigueur et les usages établis s'y opposaient. Toutefois, les mesures sont prises pour que les instituteurs et les institutrices touchent leurs appointements du mois de décembre dès les premiers jours du mois de janvier prochain.

L'état concernant les instituteurs titulaires et les institutrices adjoints ayant été communiqué, tout fait espérer que celui qui concerne spécialement l'indemnité votée par le Conseil municipal, en faveur des instituteurs déplacés, ne se fera pas attendre.

Nous sommes heureux d'annoncer que la soirée donnée le 15 décembre, au profit de l'école libre et laïque de Caluire et Cuire a réussi.

Le boni net est de 171 fr 30 c.

Aujourd'hui lundi 23 décembre, à sept heures et demi du soir, au Palais-des-Arts (salle de l'ancienne Bourse), M. Nogués commencera un cours public et gratuit de géologie positive.

Le public y est admis sans carte ni inscription.

Nommé membre de la commission des bibliothèques publiques, M. Perrin a communiqué à divers journaux une lettre dans laquelle il refuse, en termes d'une convenance douteuse, l'honneur qui lui était fait.

Voici la réponse méritée que s'est attiré M. Perrin :

« Lyon, le 21 décembre 1872.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du 10 portant refus de faire partie de la commission des bibliothèques publiques et des archives, j'ai l'honneur de vous informer que, par égard pour le nom que vous portez, je me suis cru obligé de vous comprendre dans une commission dont vous paraissiez devoir être (permettez-moi une expression bien applicable ici) un membre-né.

« Je regrette de m'être mépris et lorsque je voulais rendre hommage au souvenir de M. Louis Perrin père, de n'avoir trouvé devant moi que M. Alfred-Louis Perrin fils.

M. Perrin fils, imprimeur, qui refuse de faire partie de la commission des bibliothèques et des archives de la ville de Lyon, qui refuse d'un ton cavalier, avec éclat, est peut-être trop oublieux de certain fait encore récent.

Il y a moins d'un an que M. Perrin fils sollicitait, avec sa mère, une concession à perpétuité, pour la tombe de son père, dans le cimetière de Loyasse. Cette sollicitation adressée au Conseil municipal était faite en termes fort respectueux. La concession fut accordée par le Conseil municipal avec tout l'empressement dû à la mémoire de M. Louis Perrin père. Il est vraiment pénible d'être obligé de rappeler la mémoire d'un père tel que le célèbre imprimeur et l'homme de bien dont Lyon s'honore et dont les Lyonnais vénèrent la mémoire, quel que soit le parti auquel ils appartiennent.

Un ingénieur anglais, M. Prisso, vient de faire une bien belle découverte : il a, après quinze ans de recherches, trouvé moyen d'envoyer une dépêche par le mémo fil, à la fois en deux sens contraires. Les expériences ont pleinement réussi.

Nous avons reçu la lettre suivante qui signale des faits de la plus haute importance. La vérification en est facile.

Lyon, le 14 décembre 1872.

A monsieur Eugène Véron, rédacteur en chef de la France républicaine.

Monsieur le Rédacteur en chef,

La réponse faite par l'adjoint Vallier à l'interpellation du conseiller municipal Florentin, sur les dépenses de l'octroi, étant incomplète, je crois devoir vous adresser les observations suivantes :

Du mois de janvier au mois de septembre 1870 inclusivement, M. Olibo, directeur ou préposé en chef de l'octroi, a reçu, par mois, 666 francs 66 centimes de traitement et 166 francs 66 centimes de frais de bureau, soit 833 francs 32 centimes. Les allocations annuelles qui ont servi de bases à ces paiements étaient donc :

1^o Un traitement de

de l'argent de M. Olibo, pour garder le...

FERRIER, Ancien conseiller municipal de Lyon.

Lyon, 21 décembre 1872.

Monsieur le Rédacteur en chef, Un avis inséré plusieurs fois dans les...

Le directeur de l'Exposition, THAREL.

On se rappelle que pendant quelques semaines...

Il n'avait rien, je n'ai rien, disait-il d'une voix...

Dupont (Jean) est marchand de légumes ambulants...

Genin (Joseph) est d'une précocité effrayante.

La jeune Morand Adrienne, de Saint-Paul-Châteaux...

Marie Deynès a 21 ans et elle est lingère.

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin...

Un assassinat a eu lieu le 18 décembre à Saint-Georges-de-Reneins.

Un avis inséré plusieurs fois dans les colonnes de votre estimable journal...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin...

Un avis inséré plusieurs fois dans les colonnes de votre estimable journal...

Un avis inséré plusieurs fois dans les colonnes de votre estimable journal...

présenta à ses regards. La victime gisait dans une mare de sang...

Le coupable en passant le nœud coulant a maculé ses mains...

AVIS. — Les citoyens ayant fait partie des première et deuxième légions du Rhône...

M. Dalery, libraire, rue de la Barre, 23, est devenu acquéreur de la carte topographique...

La compagnie des Parisiens a l'honneur de prévenir le public qu'à dater de lundi 23 courant...

AIN. — Une tentative de meurtre a eu lieu, le 16 du courant, sur la personne de M. Paire...

LOIRE. — Deux voleurs comme on en voit peu. — Les nommés Souberyan et Depeyre...

HAUTE-LOIRE. — Un miracle manqué. — Aux inondations de 1846, une maison des environs de Langeac fut entourée par les flots.

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

Le nommé Viudry Nicolas, né à Corio, province de Turin (Italie), habitait depuis le commencement d'octobre chez M. Menepres...

avec les gendarmes. M. le maire est curieux. M. le maire veut voir le miracle. Le cercueil fut ouvert devant lui.

M. le maire fit approcher le curé et le vicar, et remuant ces débris informes avec sa canne, il leur dit: « Voilà le miracle en question! »

COUR D'ASSISES DU RHONE PRÉSIDENCE DE M. MARTIN Audience du 21 décembre.

Assassinat de Monplaisir La cour entre en séance à onze heures vingt-cinq minutes.

L'accusé Nuée ayant fait connaître qu'il avait des révélations à faire, M. le président l'invite à parler.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

L'audience est suspendue à une heure. Elle est reprise à deux heures dix minutes.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

L'audience est suspendue à une heure. Elle est reprise à deux heures dix minutes.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

L'audience est suspendue à une heure. Elle est reprise à deux heures dix minutes.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

L'audience est suspendue à une heure. Elle est reprise à deux heures dix minutes.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

L'audience est suspendue à une heure. Elle est reprise à deux heures dix minutes.

M. l'avocat général demande une sévère répression et une application rigoureuse de la loi, tout en laissant au jury le soin de voir s'il est possible d'apporter quelque atténuation en faveur de l'un quelconque des accusés dans l'application de la peine.

tative échoue. Le général de Wimpffen rentre dans Sedan pour appeler des soldats. On lui apprend que le drapeau blanc a été arboré sur la citadelle par ordre de l'empereur; un officier d'ordonnance de Napoléon III remet en même temps une lettre dans laquelle il est chargé d'aller parlementer avec l'ennemi.

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

Napoléon III avait répondu au billet du général de Wimpffen en faisant hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Il osait néanmoins écrire au roi de Prusse, en lui offrant son épée, « qu'il n'avait pu mourir à la tête de ses troupes. »

se dirige tristement vers Deneuvre quartier général de l'armée allemande. Napoléon III se tranquillise. Pendant que le général va débattre les conditions de la capitulation de la malheureuse armée française, le César imbécile et insensible va se mettre au lit, comptant pour lui-même sur la générosité de son bon frère le roi de Prusse. Tel fut dans cette mémorable journée le rôle du troisième Bonaparte, empereur des Français: il délirait, il capitula, il dormit.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

Le 2 septembre, vers neuf heures du matin, une calèche attelée à la daumont se frayait péniblement un passage à travers les rues de Sedan encombrées de morts et de blessés. Napoléon III allait se constituer prisonnier au quartier général de l'armée allemande; il traversa sans émotion apparente cette ville où la fortune de la France venait de sombrer par sa faute; pas un mot pour les blessés qui le voyaient passer; pas une larme pour les morts; pas un signe d'adieu pour cette malheureuse armée qui attendait les ordres du vainqueur sous la menace de cinq cents pièces de canon.

pendant la guerre (14), élégant volume, illustré par M. Bertall, ils ont leurs bibliothèques spéciales qui viennent de s'enrichir de plusieurs nouveautés. Dans la Bibliothèque des merveilles (15), véritable encyclopédie du XIXe siècle, nous trouvons les Merveilles de la chimie, par M. Dehérion; la vapeur, par M. Guillemin; les plantes étudiées au microscope, par M. Girard; la vie sauvage, par M. Lanoye; les harmonies providentielles, par M. Lévêque; de l'Institut; les nouvelles de l'héroïsme, par M. Renard. Il en est de même de la Bibliothèque rose (16) qui, outre les volumes de voyages cités plus haut, a ajouté à sa collection de la maison de M. de Goussier, les Soirées de la maison, de M. de Sannois; Blanche et noire, de M. de Stolz. Quant au Magasin des petits enfants (17), collection née d'hier et déjà populaire, il a presque doublé le nombre de ses albums et, par conséquent, de ses acheteurs. Il n'est pas jusqu'aux lecteurs préférant l'utile à l'agréable qui ne puissent être satisfaits: toute la collection des grands dictionnaires est à leur disposition, y compris les deux nouveaux qui viennent de s'y joindre et qui ne sont pas les moins importants. L'un est le Dictionnaire de la langue française (18), de M. Littré; cet ouvrage, apprécié à sa juste valeur par les savants de tous les pays, est aujourd'hui entièrement terminé; l'autre est le Dictionnaire historique de la France (19) de M. Lalanne; son titre suffit à indiquer l'importance. Certes, en voilà pour tous les goûts, et nous eussions tracé d'avance un programme de livres d'étrennes, que nous n'eussions pu l'imaginer plus attrayant, plus varié et plus complet.

Monsieur le rédacteur, Je vous remercie de la sympathie que témoignent votre honorable journal à la maison Lavandier. Les inondations nous éprouvent en effet beaucoup; mais permettez-moi de rassurer un peu nos clients en leur disant que le dépôt de la rue Gasparin est bien approvisionné, et que le savon de la République, comme celui de Thiers, ne leur fera pas défaut, non plus que nos autres produits.

LOUIS HERVÉ, agent, 15, rue Gasparin.

BIBLIOGRAPHIE Les Livres d'étrennes Nous venons de voir les livres d'étrennes que nous apporte l'an de grâce 1873, et nous sommes encore éblouis des merveilles qui ont passé sous nos yeux. Nous avons surtout remarqué les ouvrages de la maison Hachette, qui s'est fait une sorte de spécialité dans ce genre où elle a si heureusement innové; pour nous convaincre que, cette année, elle n'est pas restée inférieure à elle-même, parcourons son catalogue, où l'abondance de la dispute à la variété, et où l'on trouve de quoi contenter tous les goûts, tous les âges et toutes les bourses.

Les amateurs de beaux livres ont de quoi se satisfaire. Que peut-on voir de plus riche que ce Voyage d'exploration en Indo-Chine (1), qui a été couronné par la Société de géographie de Paris et par celle de Londres? Les gravures, les cartes, les plans, les eaux-fortes, les chromolithographies, les lithographies à plusieurs teintes qui accompagnent ce volume, sans parler de la variété et de l'intérêt du récit, en font un ouvrage exceptionnel. Quoi de plus beau que le volume de Rome (2), qui, l'année dernière, fut enlevé en quelques jours? M. François Vey vient d'en publier une seconde édition, revue et augmentée d'une table analytique. Et cette Histoire de la céramique (3), avec les gravures et les eaux-fortes qui en font un véritable musée, quelle est la bibliothèque dont elle ne serait pas l'ornement? Et cette Evangéline (3 bis), délicieux poème de Longfellow, qui rappelle Hermann et Dorothea, de Goëte; ne se disputera-t-on pas ce volume dont la reliure, la gravure et la typographie se sont plu à faire une merveille? Quant à un Livre de pâtisserie (4), de M. Gouffé, qui fait suite au Livre de cuisine du même auteur, il n'y a qu'une chose à dire: même luxe dans l'édition, même beauté dans les gravures, même soin dans la rédaction, et même succès assuré auprès du public.

Pour ceux qui ont pris goût aux études géographiques et à cette intéressante collection de voyages qui forme la partie la plus originale de la librairie Hachette, voici la Russie libre (5), de M. Dixon, qui nous introduit au cœur même de la Russie, et nous fait assister à la transformation amenée par l'affranchissement des serfs; voici les Escalades dans les Alpes (6), de M. Whimper, qui nous fait partager les saisissantes émotions de son ascension sur le mont Cervin; voici la treizième année du Tour du monde (7), cette collection unique dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques; voici le Globe illustré (8), description attrayante et scientifique de notre planète, où de nombreuses gravures et d'intéressantes descriptions remplacent la sèche nomenclature des anciens cours de géographie. Voici également le Voyage au Brésil, de M. et M^{me} Agassiz, le Voyage dans le Soudan occidental, de M. Mage, le Voyage de l'Atlantique au Pacifique, de Milton et Cheadle, qui figurent aujourd'hui dans la Bibliothèque rose illustrée (9).

Ajoutez le second volume de l'Histoire de France racontée à mes petits enfants (10), ouvrage dont la réputation est devenue européenne. Les écrivains les plus éminents, les critiques les plus autorisés ont accueilli, avec une admiration unanime, cette nouvelle œuvre du grand historien. « L'Histoire de France racontée à mes petits enfants, dit M. Cuvelier-Floury dans le Journal des Débats, n'est pas seulement un récit dramatique et attachant, mais c'est un des plus beaux livres qu'ait pu produire l'alliance de la typographie avec les arts du dessin. Vignettes, têtes de chapitre, gravures représentant les principales scènes du récit, tous ces produits d'un crayon si puissant y sont prodigués avec une richesse qui aurait pu faire la fortune d'un écrivain médiocre. » M. Paul de Saint-Victor dit de son côté dans le Moniteur: « C'est un spectacle grave et touchant que celui de ce grand esprit s'inclinant, sans s'abaisser, vers des intelligences enfantines. L'histoire paraît plus profonde et plus vénérable en passant par cette voix d'aïeul qui a déjà l'expérience et l'autorité du passé. » Ajoutez encore la France industrielle (11), beau volume illustré, dans lequel M. Poiré donne la description technique et scientifique de toutes les industries, et vous aurez un ensemble de beaux et luxueux ouvrages, capables d'intéresser les esprits les plus sérieux, de plaire aux intelligences les plus cultivées.

Les enfants ont leur large part dans cette fête donnée surtout en leur honneur; outre les Jeunes francs-tireurs (13), de Henty, épisode de la dernière guerre; outre les Enfants du passé, 25 fr.

(1) Deux vol. in-4° avec atlas in-f°, 200 fr. (2) Un vol. gr. in-4° avec 350 gravures sur bois; broché, 50 fr.; richement relié avec fers spéciaux, 65 fr. (3) Un vol. in-8°, avec 200 gravures, 800 monogrammes et 12 eaux fortes, 25 fr. (4) Un vol. in-8°, avec 120 gravures et 10 chromolithographies, 20 fr. (5) Un vol. in-8°, avec 75 gravures, 10 fr. (6) Un vol. in-8°, avec 50 gravures et 5 cartes. (7) Un vol. in-4°, avec 130 gravures et 10 cartes, 25 fr. (8) Un vol. in-4°, avec 500 gravures et 18 cartes, 6 fr. (9) Volumes in-18, brochés, 2 fr. 25; brochés et dorés, 3 fr. 50. (10) Un vol. petit in-8°: 3 francs. (11) Un vol. in-8°, avec gravures sur bois: 18 fr. (12) Un vol. in-8°, avec 400 vignettes: 10 francs. (13) Un vol. in-8°, avec 20 gravures sur bois: 3 francs.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS Bulletin du 21 décembre 1872.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 3 Organs, 3 Trames, 16 Grèges, 4 Diverse.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS Bulletin du 21 décembre 1872.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 9 Organs, 3 Trames, 7 Grèges, 4 Ballots pesés.

ÉTRENNES 1873 DUCO LYON, rue de Lyon, 49 MARSEILLE, rue Noailles, 3

FABRIQUE DE PIPES ÉCUME Samedi 21 Décembre OUVERTURE DU GRAND CAFÉ-RESTAURANT DU LUXEMBOURG

L'ÉLIXIR PURGATIF à la résine pure de scammonée est le meilleur, le plus agréable et le plus prompt de tous les purgatifs. Dépôts: ph. Perret, rue du Grillon, 1; Vial, rue de Bourbon; Guerpillon et Vichot, aux Brotteaux; Lardet, place des Jacobins; Deleuvre et Seyvet, à la Croix-Rouge. (127)

36 et 38, Rue et Place de Lyon (près le Passage de l'Argue) à LYON

ÉTRENNES

AUX DEUX PASSAGES

ÉTRENNES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Cachemires des Indes, Chales Français, Soieries, Velours, Lainages, Étoffes de fantaisie, Flanelle, Draperie de Dames, Calicots, Toiles, Serviettes, Mouchoirs de poche, Foulards, Chales tartans, Waterproofs, Couvertures de voyage, Fourrures, Tuniques et Costumes complets brodés, Articles pour deuil, etc.

PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

Les Magasins seront ouverts exceptionnellement les Deux derniers dimanches de Décembre et le premier Dimanche de Janvier.

COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE DES PORTS

DÉBARCADE MARITIME ET TERRAINS DE CADIX

Tirage du lundi 14 octobre 1872 Obligations remboursables à 400 francs

Table with 4 columns: Numéro, Montant, etc. listing bond numbers and amounts.

Les obligations dont les numéros sont sortis sont payables immédiatement au siège de la Société, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, en même temps qu'à lieu le paiement des coupons numéros 9 et 10.

Tirage des obligations à amortir et remboursables à 400 francs, le 14 janvier 1873.

Paiement des coupons nos 11 et 12, soit 12 fr. le 15 janvier 1873.

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, alsaciens et lorrains, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapports d'écrire, 7, rue de Beaun, à Paris; à M. V. OVEN.

Joindre un timbre-poste pour la réponse.

S'y adresser aussi pour tous renseignements sur le commerce de Paris. (129)

CHEVAUX

LA MAISON

BLOC ET LEVEL

Préviens les Amateurs qu'elle vient de recevoir un convoi de gros chevaux et chevaux trotteurs

Écuries avenue de Saxe. 267 (334)

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille QUET guérit tous les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, Vices du sang, etc.

A Lyon, à la pharmacie Philippe Quet, rue de la Préfecture, 5. (85)

BOUGIE DE L'ÉTOILE

Exiger Étoile sur chaque bougie. (307)

PHARMACIE GRAND

38, rue Centrale, 38, LYON

DÉPOT GÉNÉRAL

DES THÉ ET SIROP ANTI-ASTHMATIQUES ANGLAIS du Docteur M'KENNIE

Ces Médicaments, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'Asthme, d'Oppression, de Catarrhe, de Bronchite, de Rhume intense, et dans toutes les Affections des voies respiratoires, etc., etc.

ELIXIR ANTI-DIARRHÉIQUE

ANTICHOLÉRIQUE ET TONI-STHÉNIQUE

Employé avec succès pour combattre la Dysenterie, la Diarrhée et toutes les affections intestinales et cholériques.

BRILLANT POLYMETALLIQUE

pour nettoyer les Ustensiles en cuivre, l'Argent, la Dorure, etc.

Se trouvent dans les principales pharmacies et maisons de droguerie françaises et étrangères.

PHOTOGRAPHIE ANTOINE LUMIÈRE

RUE DE LA BARRE, LYON

MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition universelle de Lyon 1872 (300)

TENIFUGE VEZU

PRÉPARATION D'UNE EFFICACITÉ CERTAINE pour l'expulsion

DES TENIAS OU VERS SOLITAIRES

Pilules d'Iodure de fer, inaltérables, au beurre de cacao. Médicaments toniques et reconstituants.

Huile de Foie de Morue ferrugineuse.

Pharmacie VEZU, cours Morand, 5, à Lyon (126)

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres. Soldes de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.

Vente au Comptant (36)

BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la contenance de la poitrine et la guérison des hernies. — 17 médailles. Seule maison HENRI HONNET, fabricant de plusieurs ordres, pour les services rendus à l'humanité, par ses appareils herniaires. Le public est averti que M. H. HONNET n'a aucun dépôt, ni succursale, ni voyageur. S'adresser directement à l'inventeur, HENRI HONNET, à Paris, rue Vivienne, 48, près le boulevard — Visible de 1 à 4 heures. (139)

MAISON RASPAIL

14, rue du Temple, à Paris

DÉPÔT A LYON

Tous ses produits se trouvent à la Pharmacie Langlade rue Thomassin, 8, et à la Pharmacie de la Grande Côte, 97.

LA POMMADE DE PONCET, PHARMACIEN

ARRÊTE RADICALEMENT

LA CHUTE DES CHEVEUX

PHARMACIE PONCET

Cours Morand, 19 (180)

SIROP DE PAGLIANO

Célèbre Purgatif et Dépuratif italien.

AUX ARMES D'ITALIE



MARQUE DE FABRIQUE

Du seul véritable Sirop Pagliano

Se trouve dans TOUTES LES PHARMACIES, et au Dépôt principal, PHARMACIE BESSON, Cours Morand, 12, Lyon.

Le flacon, 2 fr. 25.

AVIS ESSENTIEL. — Pour éviter les préparations falsifiées qui se vendent clandestinement sous le nom de Sirop Pagliano, exigez rigoureusement que chaque flacon soit entouré d'un livre-prospectus, et le tout scellé d'une bande rose portant la marque de fabrique ci-dessus.

TENIFUGE MALIGNON

GUÉRISON RADICALE DU TENIA OU VER SOLITAIRE

EN DIX HEURES

Le flacon : 15 francs

Pharmacie MALIGNON, rue Mercière, 33

35 ANS DE SUCCÈS

Le sirop et la Pâte d'Escargots préparés au sucre candi par MALIGNON, est le meilleur que recommandent nos célébrités médicales. Sa supériorité est incontestable contre la toux, l'asthme, les catarrhes chroniques et les affections de poitrine: aucun ne réunit autant de qualités essentielles et n'atteint mieux son but: guérir souvent, soulager toujours, tel est le résultat infaillible de son emploi. Ne pas confondre cette Préparation spécifique, fruit de longues recherches, avec les autres Pâtes et Sirops qui portent le même nom, sans avoir la même efficacité. — Exiger le cachet de l'inventeur.

Prix : 2 francs la bouteille, 1 fr. 50 c. la boîte.

En vente chez MALIGNON, pharmacien, rue Mercière, 33, et dans toutes les pharmacies. (165)

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO



De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier: il est poitrine! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient, qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté de mal a placé le remède; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche est dévolue à et Doctor Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes autorités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des guérisons qui se comptent par milliers, on plutôt qui ne se comptent plus, son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-prompement; ramente la maladie résiste à un traitement de plus de 2 ou 3 mois.

LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable, qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que M. B. BARLEBIN, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en a réalisé l'usage, à acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

LA FARINE MEXICAINE se trouve à LYON, chez MM. FARLEY, pharm., 114, quai Pierre-Seize; ARMANDY, pharm., cours de Brosses (Guillotière); J. DENAUD et Cie, pharm.-drog., rue de la Charité, 32; ROUSSET et BADELIE, rue de Lyon 71; DUFFIER, rue Saint-Dominique, 12; MERLIN, place des Cordeliers, 3; VUILLAUME, pharm., 46, grande rue Saint-Clair, et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; MM. PERRAUD, à Givors; MALESSARD, à Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie, à Saint-Etienne; M. RIGAUD, pharm., à Rive-de-Gier; M. BINABRI, pharm.; BLANCHON-MOULIN, négociant, Grande-Rue, et M. DUCHEZ, pharm., à St-Chamond; M. MOUHET, drog., et FONT, confiseur, à Vienne. (54)

BOURSE DE PARIS — Samedi 21 Décembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures.

Table of Paris stock market data including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, and FONDS ÉTRANGERS.

BOURSE DE LYON — Samedi 21 Décembre (de 11 heures à midi 1/2).

Table of Lyon stock market data including FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, VALEURS AU COMPTANT, and FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS.